CORPS LÉGISLATIF.

CONSEIL DES CINQ-CENTS.

RÉSOLUTION

RELATIVE

AUX DÉPENSES DU CORPS LÉGISLATIF POUR L'AN VIII.

LE Conseil des Cinq-Cents, après avoir entendu le rapport de sa commission des inspecteurs sur les dépenses du Corps législatif pour l'an 8 ;

Considérant qu'il est instant de fixer les dépenses publiques pour ladite année,

Déclare qu'il y a urgence, et prend la résolution suivante :

Les dépenses du Corps législatif portées sur les états annexés à la présente résolution sont fixées pour l'an 8 ainsi qu'il suit :

Dépenses communes aux deux Conseils	7,894,000 fr.

Conseil des Anciens.

1°. Dépenses ordinaires	216,198 fr.
2°. Dépenses extraordinaires	69,175
TOTAL	285,373

Conseil des Cinq-Cents.

1°. Dépenses ordinaires	375,600
2°. Dépenses extraordinaires	*Mémoire.*
TOTAL	375,600

Archives.

Dépenses ordinaires	58,196 fr.	98 c.
Dépenses extraordinaires	3,760	"
Section domaniale et judiciaire	15,860	"
TOTAL	77,816	98

La présente résolution et les états y annexés seront imprimés, et portés au Conseil des Anciens par un messager d'Etat.

Le rapporteur,

Signé, L. BONAPARTE.

THE NEWBERRY LIBRARY CHICAGO

Etats détaillés des dépenses tant ordinaires qu'extraordinaires du Corps législatif pendant l'an 8.

DÉPENSES COMMUNES AUX DEUX CONSEILS.

1°. Indemnité constitutionnelle de sept cent cinquante représentans du peuple, à 502 fr. 50 c.		4,522,500 fr.
2°. Frais de logement et de bureau, à 247 fr. 50 c.		2,227,500
3°. Contre-seing		720,000
4°. Costumes pour deux cent quatre-vingt députés rentrant en prairial prochain, à raison de 600 fr. par par costume, ci	168,000 fr.	
Sur quoi il convient déduire quatre-vingt-quinze costumes complets restant dans les magasins des conseils, ci	57,000	
Reste	111,000, ci.	111,000
5°. Frais de route pour les représentans du peuple entrans et sortans		225,000
6°. Traitement des secrétaires-rédacteurs, messagers d'état et huissiers		88,000
TOTAL		7,894,000

CONSEIL DES ANCIENS.

Dépenses ordinaires.

Quatre chefs de bureau, à 3,400 fr	13,600 fr.
Un employé à la surveillance de la trésorerie	3,400
Un premier commis aux procès-verbaux	2,400
Six commis pour les quatre bureaux, à 1,800 fr. . . .	10,800
	30,200

De l'autre part, ci	30,200 fr.	
Un commis à la distribution des impressions	1,800	
Quatre garçons de bureau, un à 900 fr., trois à 800 fr.	3,300	
Quatre garçons de salle, un à 1,000 fr., trois à 800 fr.	3,400	
Un architecte, inspecteur et vérificateur	3,000	
Un commis sous-inspecteur, garde-magasin	1,800	
Un sculpteur pour la restauration des statues	1,500	
Un commis au contre-seing	1,800	
Gratification aux deux commis de la poste	400	75,198 fr.
Deux facteurs de la poste	300	
Un garde-magasin distributeur du bois	800	
Un feutier	600	
Six porteurs-balayeurs, à 600 fr.	3,600	
Deux portiers, à 144 fr.	288	
Cinq portiers, à 600 fr.	3,000	
Quatre veilleurs, à 1 fr. 5 c. par nuit	2,190	
Quatre surveillans du jardin et dépendances	3,200	
Onze garçons de vestiaire, un à 900 fr., dix à 800 fr.	900	
Deux femmes de garde-robe, à 360 fr.	720	
Habillement des employés, réglé à 100 fr. par an . .	4,400	
Frais d'impressions	28,000	
Papiers d'impression	15,000	
Fournitures de bureaux	3,000	
Entretien des bâtimens	20,000	
Entretien du jardin	24,000	141,000
Voitures et chevaux, et deux garçons	12,000	
Chauffage	15,000	
Illumination	12,000	
Fêtes nationales	12,000	
TOTAL des dépenses ordinaires		216,198

Dépenses extraordinaires.

Pour l'achèvement du pont tournant.	15,000 fr.	
Pour les murs d'appui de la grille, les vedettes et les guérites, place du Carrousel	30,000	
Réparations aux orangeries	2,500	
Réparations au pavillon de la Liberté et sur le comble des archives	4,800	69,175 fr.
Châssis à tabatière à poser sur le comble.	875	
Revêtissement en marbre de douze piédestaux	10,000	
Pavé de la chaussée du pont tournant	3,000	
Six tonneaux à incendie	2,000	
Deux tonneaux à eau, sur larges roues, pour l'arrosage des allées du jardin	1,000	
		69,175
Dépenses ordinaires		216,198
TOTAL général des dépenses du Conseil des Anciens . . .		285,373

CONSEIL DES CINQ-CENTS.

Dépenses ordinaires.

Cinq chefs de bureau, à 3,400 fr	17,000
Un bibliothécaire	3,000
Quinze commis, à 2,400 fr.	36,000
Vingt-un expéditionnaires, à 1,800 fr	37,800
Douze garçons de bureau, à 800 fr.	9,600
Un architecte-inspecteur	3,000
Un surveillant	1,800
Un payeur	1,800
Un garçon de caisse.	800
Un chef des garçons de costume	1,000
Seize garçons de vestiaire, à 800 fr.	12,800
Trois frotteurs, à 800 fr	2,400
Un jardinier orangiste.	1,200
Un fontainier	800
	129,000

De l'autre part, ci	129,000	
Un premier garçon de salle	1,000	
Huit garçons de salle, à 800 fr.	6,400	
Un feutier	800	
Deux cochers et deux officieux, à 960 fr.	3,840	153,800 fr.
Deux palfreniers, à 600 fr.	1,200	
Deux portiers, à 600 fr.	1,200	
Quatre hommes de veille, à 450 fr.	1,800	
Onze porteurs de bois, à 600 fr., et un à 800 fr. . . .	7,400	
Une femme de garde-robe	360	
Frais d'impression, papier compris		140,000
Fournitures de bureau, comme papier, encre, plumes, etc		6,000
Bois, douze cents doubles stères, à 24 fr.		23,800
Chandelle		1,500
Partie d'habillement pour l'an 8		1,500
Fêtes nationales		10,000
Entretien du palais		25,000
Voitures et chevaux, leur nourriture et entretien		9,800
TOTAL des dépenses ordinaires		375,600

Dépenses extraordinaires.

Arriéré sur la liquidation du palais des Cinq-Cents	*Mémoire.*
Les bonifications qui résulteront de l'incomplet du Conseil seront appliquées à la liquidation définitive	*Mémoire.*

ARCHIVES.

DÉPÔT DE TOPOGRAPHIE ET BIBLIOTHÈQUE.

Dépenses ordinaires.

Traitement de l'archiviste	6,030 fr.	" c.
Trois chefs, à 2,880 fr.	8,640	"
Trois sous-chefs, à 2,416 fr. 7 c.	7,250	1
Six employés au classement et à l'analyse, etc.	11,666	97
Deux garçons de bureau, à 915 fr.	1,830	"
Un portier	690	"
Un frotteur	690	"
Acquisition de livres, journaux, etc.	6,000	"
Papier, plumes, cartons, etc.	3,000	"
Bois et lumière	7,200	"
Ports de lettres et autres dépenses	1,200	"
Impression des tables des législatures annuelles	4,000	"
	58,196	98

Dépenses extraordinaires.

Supplément pour le bois et la lumière, dépensés en l'an 7 au-delà des fonds qui avoient été accordés	1,200 fr.	" c.
Supplément aux fonds extraordinaires accordés en l'an 7	960	"
Rideaux pour le salon des conférences	1,200	"
Indemnité aux garçons de bureau pour l'an 6	400	"
	3,760	"

SECTIONS DOMANIALE ET JUDICIAIRE.

Un préposé à la garde du dépôt	3,200	"
Un premier commis	1,860	
Un deuxième commis	1,680	"
Frais de bureau, et traitement du garçon de bureau	1,780	"
Un préposé à la garde de la section judiciaire	3,200	"
Un commis	1,860	"
Frais de bureau, et traitement du garçon	1,780	"
Transport de papiers et dépenses imprévues pour les deux sections	500	"
	15,860	"

RÉCAPITULATION.

Dépenses ordinaires	58,196	98
Dépenses extraordinaires	3,760	"
Sections domaniale et judiciaire	15,860	"
TOTAL	77,816	98

A PARIS, DE L'IMPRIMERIE NATIONALE.
Vendémaire an 7.

f 6